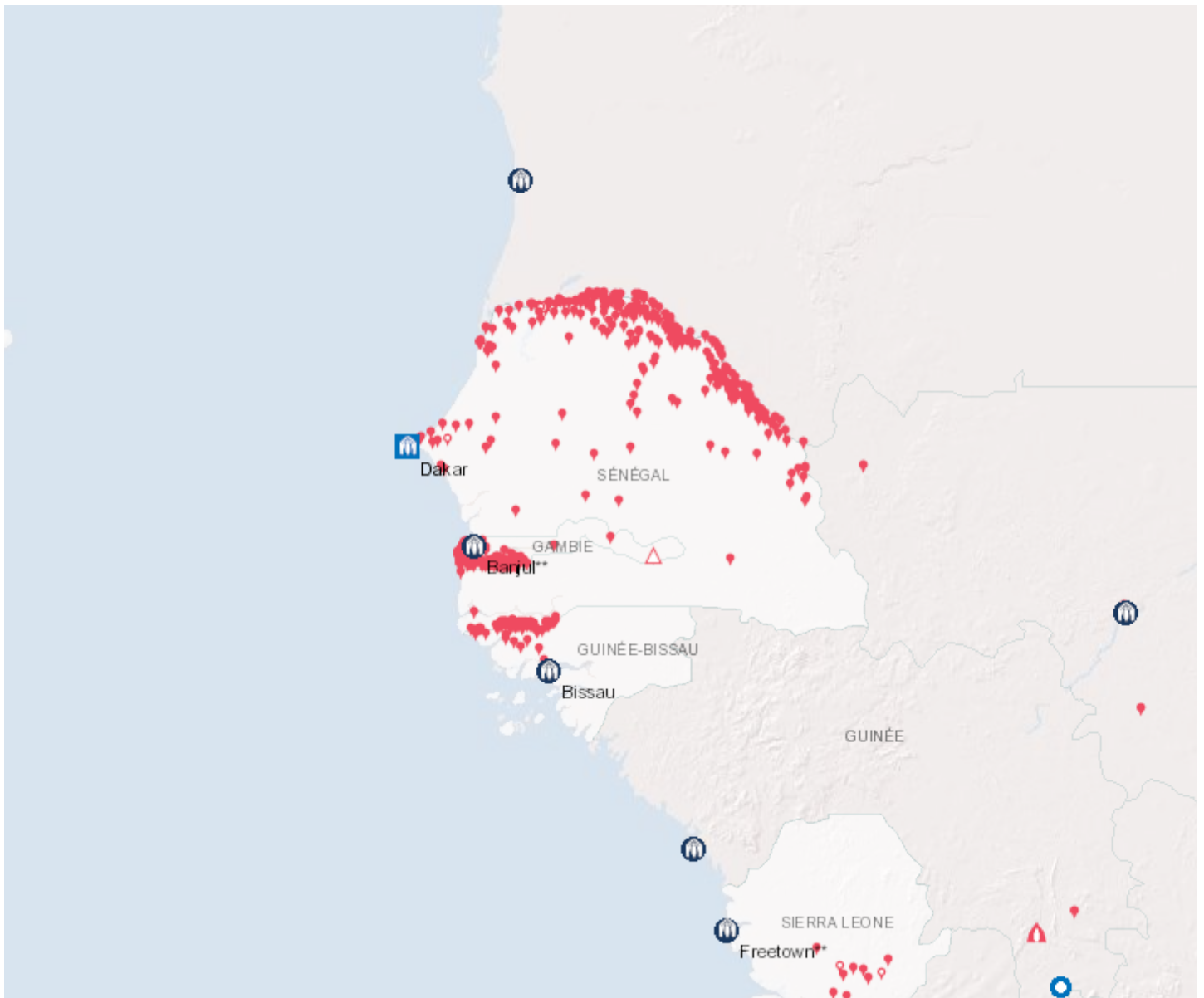


# Rapport de fin d'année 2017

19/7/2018

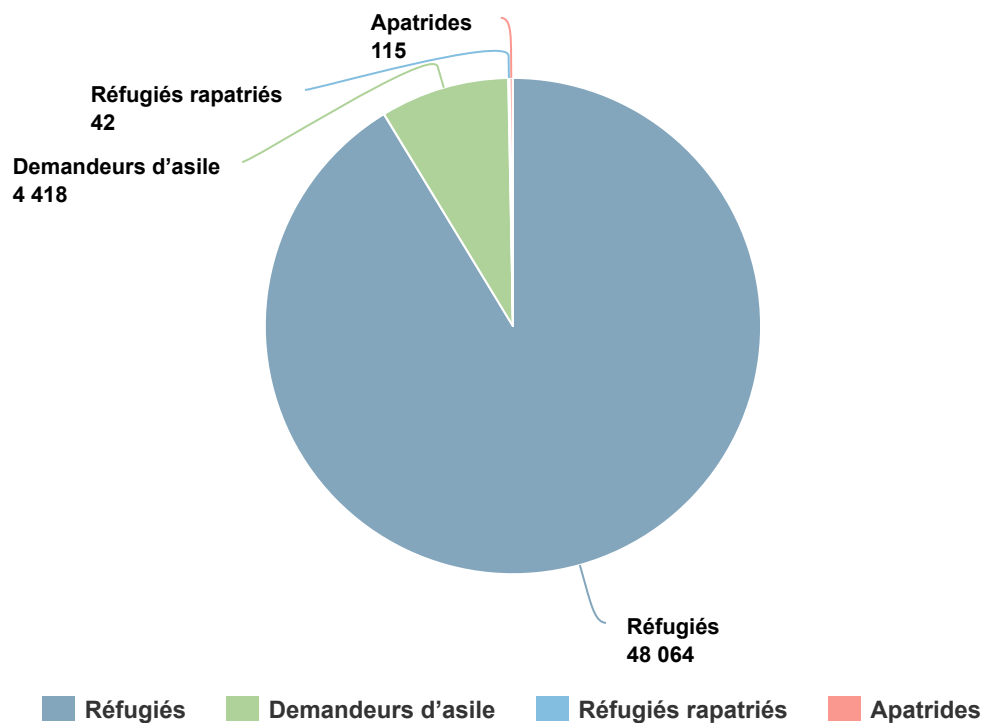
## Opération: Sénégal – Bureau régional



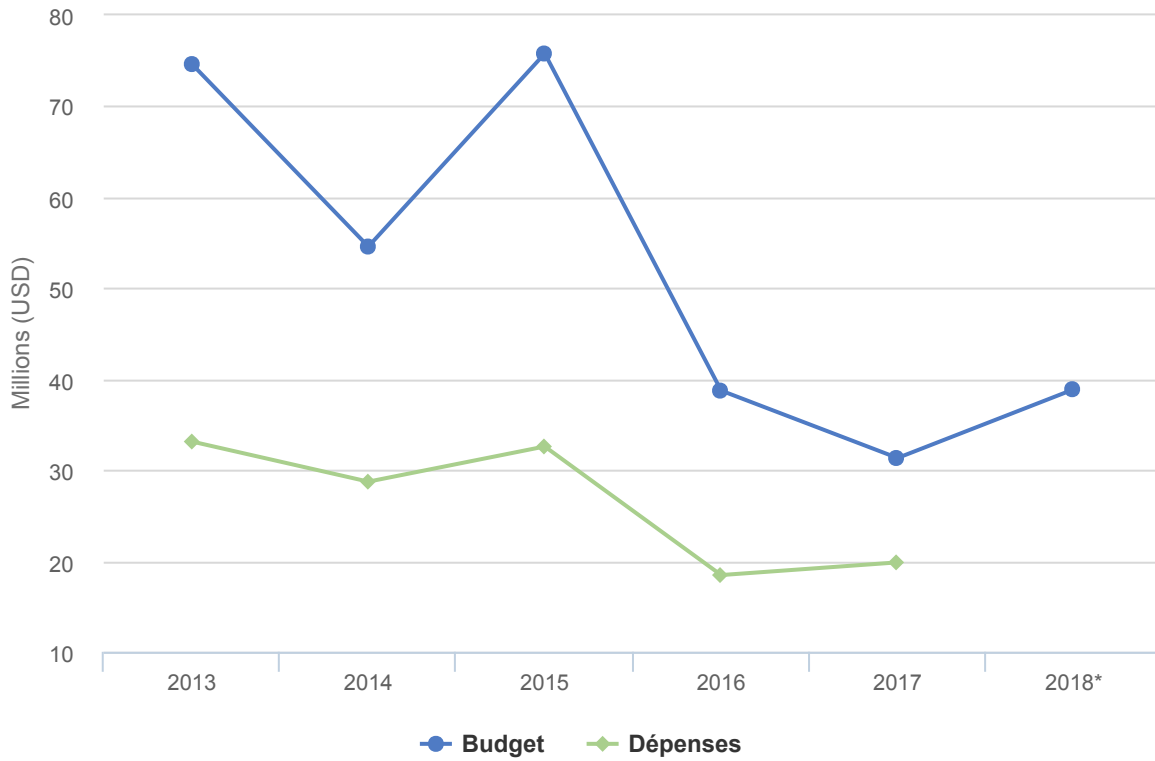
## Personnes relevant de la compétence du HCR

# + 5% EN 2017

<b>2017</b>	52,639
<b>2016</b>	50,160
<b>2015</b>	2,232,797



## Budgets et Dépenses - Sénégal – Bureau régional



## Contexte opérationnel

*Le Bureau régional au Sénégal couvre les opérations du HCR au Bénin, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Sénégal, en Sierra Leone et au Togo.*

L'Afrique de l'Ouest continue de connaître des vagues d'instabilité associées à une multiplication des activités et attaques terroristes qui ont eu de graves répercussions sur la sécurité. Le HCR a répondu aux crises humanitaires au Nigéria et au Mali, qui ont provoqué des déplacements aussi bien à l'intérieur de ces pays qu'en dehors de leurs frontières.

La majorité des réfugiés de longue date sont de fait intégrés dans les communautés hôtes. Ils vivent dans les mêmes conditions et rencontrent les mêmes difficultés que les populations locales. Cependant, la plupart d'entre eux n'ont pas d'autre solution juridique à leur statut de réfugié.

Bien que la plupart des pays d'asile offrent une voie vers la naturalisation, inscrite dans leur législation, la mise en œuvre se révèle souvent difficile. Les procédures administratives de naturalisation sont fréquemment lourdes, onéreuses et sont assorties de nombreuses exigences. De plus, certains pays d'asile hésitent à accorder la naturalisation car ils pensent que cela pourrait accroître l'insécurité, la violence et la criminalité. En outre, il y a une crainte que la naturalisation ne crée un fardeau économique.

En ce qui concerne les réfugiés ressortissants d'États membres de la CEDEAO, certains pays considèrent que les dispositions de la CEDEAO relatives à la liberté de mouvement et l'accès au marché du travail pour les citoyens de la CEDEAO sont suffisantes pour leur intégration locale, même si ces dispositions manquent de garanties appropriées pour constituer une solution durable. Néanmoins, la Guinée-Bissau a récemment signé officiellement un accord pour offrir la naturalisation à tous les réfugiés présents de longue date sur son territoire.

Le manque de documents d'état civil reste l'un des plus grands défis de la protection dans la région. La couverture des bureaux de l'état civil, y compris l'enregistrement des naissances, demeure très faible. On estime qu'au moins 30 pour cent des habitants de la région sont dépourvus de document prouvant leur identité ou leur nationalité.

## Tendances démographiques

Quelque 37 000 réfugiés demeuraient dans une situation prolongée au Bénin, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Sénégal, en Sierra Leone et au Togo.

## Chiffres clés

- 590 réfugiés sont rentrés dans leur pays d'origine, dont 460 Ivoiriens et 130 personnes de différentes nationalités
- 510 dossiers de réinstallation ont été soumis
- 5 demandeurs au Sénégal ont reçu des certificats de nationalité dans le cadre de la procédure de naturalisation

### Principales réalisations

- Les premiers enregistrements mobiles à énergie solaire jamais mis en place par le HCR ont été testés avec succès en Guinée-Bissau et au Sénégal.
- En Gambie, le Gouvernement a facilité l'intégration locale des réfugiés en portant la validité / durée des permis de résidence de un à cinq ans.
- En Sierra Leone, 14 familles (60 personnes) composées de Libériens exemptés et de réfugiés d'autres nationalités (Ivoiriens, Soudanais et Maliens) ont opté pour l'intégration locale. De plus, l'ensemble des aides à l'intégration locale a été revu et amendé afin de le rendre plus attrayant pour les réfugiés.

- En décembre 2017, le Gouvernement de Guinée-Bissau a signé un protocole officiel pour l'intégration locale des réfugiés de longue durée, avec l'engagement de naturaliser près de 7 000 réfugiés. Le Gouvernement a aussi réduit les coûts individuels de la procédure de naturalisation de 83 pour cent.
- Au Sénégal, cinq demandeurs, sur 165 dossiers de naturalisation complétés et présentés aux autorités compétentes en 2017, ont obtenu des certificats de nationalité. Il s'agissait principalement de réfugiées mauritaniennes mariées à des citoyens sénégalais.
- Le Gouvernement sénégalais a accepté de délivrer des attestations de naissance aux réfugiés mauritaniens qui n'ont pas de certificat de naissance afin de faciliter leur processus d'intégration juridique local.
- Le HCR a continué d'étudier et de promouvoir l'utilisation d'aides en espèces en Afrique de l'Ouest. L'opération en Guinée a donc commencé à utiliser les aides en espèces en septembre 2017, alors que l'opération au Togo a entamé l'octroi d'allocations en espèces en décembre 2017.

## Besoins non satisfaits

- La réduction des quotas de réinstallation par les États-Unis d'Amérique, principal partenaire de réinstallation dans la région, a laissé beaucoup de réfugiés vulnérables sans perspectives de solution durable.
  - La réduction du financement a eu des répercussions négatives sur la capacité de mise en œuvre des programmes appropriés d'activités de subsistance dans la plupart des pays relevant de la compétence du Bureau régional.
  - L'intégration locale par des permis de longue durée ou par la naturalisation nécessite des ressources adéquates qui ne sont pas normalement disponibles.
-